



Bulletin municipal

NUMERO 2



NOEL des ENFANTS

ARBRE DE NOËL

Le contexte sanitaire nous empêche d'organiser cette année une manifestation pour la remise des cadeaux offerts par la municipalité aux enfants jusqu'à 10 ans inclus.

Cette distribution sera donc faite sur invitation aux familles dont les enfants sont inscrits au registre RGPD récemment ou les années précédentes.

Cette inscription est encore possible en prenant contact avec le secrétariat de la mairie jusqu'au 4 décembre prochain.

NOEL des AINES

COLIS DE NOËL

Les colis seront apportés par les membres du CCAS aux domiciles des aînés à partir de 70 ans qui ont manifesté le souhait de les recevoir (document RGPD).

Cette distribution interviendra entre le 7 et le 19 décembre. En cas d'absence, les bénéficiaires seront invités à se manifester auprès du secrétariat de la mairie pour programmer un deuxième passage.

INFORMATIONS

BIBLIOTHEQUE

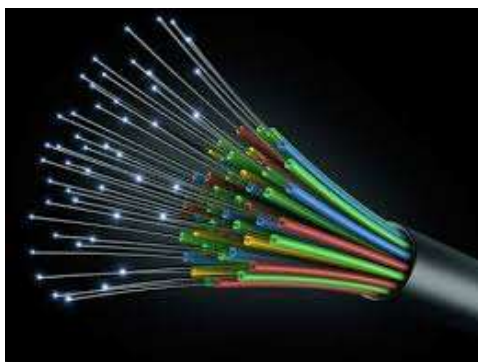
La bibliothèque restera fermée jusqu'à la fin de l'année. L'ouverture est prévue le lundi 11 janvier 2021 à 17 heures.

SALLES POLYVALENTES

Les salles communales polyvalentes restent fermées en raison de la crise sanitaire.

AFFOUAGES

Le document de gestion de la forêt communale 2009-2028 ne fait apparaître aucune coupe pour 2020 et 2021. L'ONF propose des affouages en forêt domaniale à 5€ le stère.



DEPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE

Le projet de déploiement de la fibre optique par la société SCOPELEC a maintenant débuté sur Corcelles et Flavignerot. Le repérage de tous les points à équiper (particuliers et professionnels) est terminé et, dès le mois de janvier, le tirage des câbles commencera en utilisant en priorité les passages déjà utilisés par Orange et ENEDIS. La commercialisation par les fournisseurs d'accès internet habituels est prévue à partir de l'automne 2021.

Nos amis les chiens

La détention d'animaux de compagnie impose à leurs propriétaires un certain nombre d'obligations. À la suite de plusieurs plaintes reçues en mairie concernant des chiens qui errent sur la voie publique, des rappels à la loi ont été adressés à leurs propriétaires. Ceux-ci doivent - ainsi que la majorité des Corcellois concernés le font - tenir leurs chiens en laisse.

Les aboiements répétés, continus, de nuit ou en journée, causent des nuisances sonores qui sont la source de fréquents conflits de voisinage. Il est demandé aux personnes concernées, que leurs animaux soient enfermés ou non, de prendre les dispositions nécessaires pour limiter ces désagréments, y compris en leur absence.

DEJECTIONS CANINES : les accompagnants de chiens sont invités à procéder systématiquement au ramassage des déjections déposées dans l'espace public. En effet, les passants, les promeneurs, les enfants qui jouent dans l'espace public et le personnel communal qui entretient les espaces verts n'ont pas à subir les désagréments causés par ces déjections. Des distributeurs de sachets ont été installés par la municipalité place de l'église, à l'esplanade et au parc de la mairie. Les sachets doivent être déposés **uniquement** dans les poubelles.

LES ATELIERS DU NUMERIQUE

EN 2021

Prévus dans le projet de l'équipe municipale, les ateliers du numérique commenceront en début de l'année 2021 sous la forme de réunions d'information assorties de démonstrations et d'ateliers de mise en pratique.

THEMES ENVISAGES : internet et le cloud, messagerie, sécurité et confidentialité, sauvegardes, accès aux services publics, ... Sondage et réunion préalables de concertation sont prévus pour recueillir besoins, idées et contributions potentielles.

COMPTEURS D'EAU COMMUNICANTS

SUEZ va équiper l'ensemble des abonnés présents sur la commune afin de permettre les relevés automatiques et permettre un suivi réactif des fuites d'eau.

AGENDA

La traditionnelle cérémonie des vœux de la municipalité se déroulera le **vendredi 15 janvier** à 19 heures, salle Eiffel.

RAPPEL

La vitesse est limitée à 30 km/h sur l'ensemble du village.



DECHETTERIE MARSANNAY-LA-COTE

Semaine : 9h-12h / 14h-17h

Samedi : 9h-13h / 14h-17h

Dimanche : 9h-12h.

GENDARMERIE

Velars-sur-Ouche

03 80 50 90 50

Sombernon

03 80 42 91 91

OUVERTURE DE LA MAIRIE

Mardi : 10h30-12h30

Jeudi : 15h-16h30

Vendredi : 11h-12h30

16h 19h

PANNEAU POCKET

Pour recevoir en temps réel les informations et alertes concernant la commune, téléchargez l'application "panneau pocket" depuis l'App Store si votre smartphone est de marque Apple ou depuis Google Play pour les autres marques. C'est gratuit et anonyme !

Responsable publication : Gérard Herrmann – Maire

Site officiel : www.corcelles-les-monts.fr

Contact mairie : 03.80.42.93.40

mairie@corcelles-les-monts.fr

Abonnement à la lettre d'information numérique : utiliser le lien sur le site officiel pour s'abonner